

## FICHE N°3 : ORGANISATION DES SECOURS

*La prévention des accidents du travail passe également par l'organisation des secours (formation des agents aux gestes de premiers secours, mise en place de moyens de secours adaptés (trousse de secours, téléphone...)). Les secours doivent être organisés pour qu'à tout moment dans une collectivité, une victime d'accident du travail puisse être secourue, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés si nécessaire...*



### I. VOUS SAVEZ CE QUE VOUS RISQUEZ ?

Un défaut ou une mauvaise organisation des secours dans la collectivité peut entraîner une intervention inefficace et non rapide sur une victime d'accident du travail, et accroître les conséquences de cet accident (aggravation de l'état de l'agent, handicap, décès...).

### II. PREVENTION : MODE D'EMPLOI...

#### ① Je me forme et je m'informe...

Dans chaque service où sont exécutés des travaux dangereux, un ou plusieurs agents doivent avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. La formation a pour objet de préparer l'agent sur la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication sur les lieux du travail.

Les services concernés, en priorité, par cette formation sont les services techniques où les risques d'accident du travail sont importants et les services en contact avec le public (restaurants scolaires, écoles, mairie...).

Il existe 2 types de formation au secourisme dont le contenu et la durée sont presque similaires :

- La formation **Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)** remplace depuis le 1er août 2007 l'Attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

La durée de la formation est d'un jour. Quelques modifications ont été apportées par rapport au PSC1, l'évolution majeure étant l'utilisation du **défibrillateur automatisé externe (DAE)** chez la victime qui ne respire pas.

Les titulaires de l'AFPS sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement PSC 1, il est cependant fortement recommandé de suivre une formation continue de mise à niveau.

- Le **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (CSST)** : formation professionnelle liée au monde du travail. Le programme est à peu près le même pour ce qui concerne la prise en charge des victimes, mais le Secouriste du travail est surtout formé aux **risques liés à son activité**. Le moniteur insistera plutôt sur les brûlures s'il forme des chauffagistes, plutôt sur le massage cardiaque s'il forme des électriciens... La durée de la formation est de 2 jours et des recyclages obligatoires d'une journée sont à prévoir tous les 24 mois.

Un agent qui possède le CSST peut se prétendre titulaire du PSC1. Par contre, pour avoir l'équivalence SST, un titulaire de l'AFPS devra suivre la partie « risque spécifique » liée à son métier.

|                              | <i>PSC1 ?</i>  | <i>Le CSST ?</i>  |
|------------------------------|--|---|
| <i>Qui peut enseigner...</i> | <i>Les organismes de formation, les associations agréées</i> | <i>Les moniteurs SST. Il s'agit soit d'agents de la collectivité formés et titulaires du monitorat SST, soit de moniteurs SST appartenant à un organisme de formation agréé par la GRAM</i> |

## 2 Sur le plan collectif...

### ➤ Armoire de 1ers secours / Trousse de secours

Les lieux de travail (ateliers, véhicules...) sont équipés d'un **matériel de premiers secours** (armoires de 1ers secours, trousse de secours...) adapté à la nature des risques et facilement accessible. Ce matériel doit faire l'objet d'une signalisation (croix verte). Un responsable est désigné pour vérifier régulièrement l'approvisionnement et les dates de péremption des produits.

Le contenu de la trousse de secours est destiné à permettre les premiers soins. Son contenu ne comprend aucun produit dangereux. Les **médicaments** sont également **exclus**, ils sont personnels et ne doivent être utilisés que sur prescription médicale.

Pour un meilleur usage de la trousse, il est préférable d'avoir suivi une formation de secouriste ou de faire appel à un secouriste et, en fonction des blessures, ne pas hésiter à consulter un médecin. L'intervention des sapeurs-pompiers est, suivant le cas, préférable à un transport de la victime par une personne non compétente.

| Liste des produits recommandés<br>(contenu de base pour les services administratifs)               | Usages  |
|--|---|
| • Compresses stériles sous emballage individuel (grand et petit format)                            | • Nettoyage des plaies, désinfection, emballages de petites blessures                                   |
| • 1 spray antiseptique doux non coloré et non iodé   | • Désinfection des plaies   |
| • Pansements prédécoupés de différentes tailles, forme papillon pour les doigts (aérés et souples) | • Emballage des petites plaies  |
| • 1 ruban autocollant (sparadrap)  | • Emballage des plaies  |
| • Pansements hémostatiques   | • Facilite l'arrêt des petits saignements   |
| • Flacons de liquide de rinçage oculaire en dosettes individuelles en cas de projection oculaire   | • Nettoyage des yeux en cas d'irritation, de corps étranger, projection de liquide dangereux ou brûlure |
| • 1 pince à écharde, ciseaux à bouts ronds   | • Extraction des échardes dans la peau (pour les yeux consulter un médecin)                             |
| • Paires de gants jetables   | • Protection du secouriste pour intervention en présence de saignement                                  |
| • 2 sachets en plastique type congélation  | • Mise au rebus du matériel de secours souillé  |
| • Pansements compressifs   | • Arrêt des saignements abondants   |
| • Couverture de survie (isotherme)   | • Protéger du froid (hypothermie) ou du chaud (hyperthermie)  |
| • Masque de protection bouche à bouche   | • Protection du secouriste pour intervention bouche à bouche  |
| • Bandes extensible en crêpe de différentes largeurs (5-7-15-20 cm)                                | • Emballages des plaies et brûlures importantes   |
| Liste d'éléments complémentaires<br>(pour les services techniques)                                 | Usages  |
| • Pince à tique (petit crochet plastique disponible en pharmacie)                                  | • Extraction d'une tique plantée dans la peau en toute sécurité   |
| • 2 doigtiers en caoutchouc  | • Pouvoir continuer à travailler en protégeant une plaie bénigne  |
| • Kit pour membre sectionné  | • Sauver, conserver et transporter un membre sectionné en sécurité                                      |
| • Pansement compressif hémostatique d'urgence  | • Pour stopper une hémorragie   |

| Liste des éléments à ne pas mettre dans les trousse de secours  | Liste des informations contenues dans les trousse de secours |
|---|--|
| • Coton (risque de déposer des fibres dans la plaie)            | • Les numéros d'urgence                                      |
| • Pommades de type Biafine (risque d'allergie et mauvais usage) | • La liste du personnel secouriste                           |
| • Alcool  | • Un manuel de 1ers secours                                  |

### Equiper également les véhicules

➤ Consigne de sécurité et numéros d'urgence

Afin de faciliter les interventions de secours en cas d'accident du travail, des **consignes de sécurité** doivent être communiquées aux agents et affichées dans les locaux de travail. Celles-ci doivent faire apparaître notamment :

- la conduite à tenir en cas d'accident (consignes à suivre, personnes à contacter...)
- le nom des agents formés aux 1ers secours sur le site
- les numéros de téléphone d'urgence

Que faut-il dire au service de secours ?

- 1- S'identifier : *nom, numéro de téléphone...*
- 2- Expliquer le lieu et les **moyens d'accès** au lieu de l'accident du travail : *adresse exacte, commune...*
- 3- Préciser la **nature** de l'accident du travail : *malaise, coupure, brûlure, accident de circulation...*
- 4- Préciser la **nature** de la ou des **victime(s)** : *nombre, sexe, âge...*
- 5- Préciser l'**état apparent** de la ou des **victime(s)** : *parle, saigne, transpire, respire, la position : debout, assis, couché sur le ventre, couché sur le dos, allongé sur le côté...*
- 6- Préciser s'il y a des **risques persistants** : *incendie, explosion, collision...*
- 7- Préciser les **gestes effectués** et les **mesures prises**
- 8- **Ne pas raccrocher le premier** : *attendre les instructions du service de secours*

- ☒ Pompiers : **18**
- ☒ SAMU : **15**
- ☒ Police : **17**
- ☒ Numéro d'urgence européen : **112**
- ☒ Centre anti poison : **0825 81 28 22**
- ☒ Urgences ophtalmologiques : **03 22 82 40 00**
- ☒ Mairie :
- ☒ .....



➤ Moyens d'alerte

Afin de faciliter les interventions de secours en cas d'accident du travail, des **moyens d'alerte** doivent être disponibles pour les agents travaillant seuls dans les ateliers et les chantiers (téléphone, talki walki, Système homme mort, dispositif DATI...)